

**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROQUEVAIRE**  
**AFFICHE LE 21 MAI 2014**

**SEANCE DU 19 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le dix neuf mai, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves MESNARD, Maire.

Date de la convocation : 13/05/2014

*Présents (27) : MMS* F. RAYS, M. MEGUENNI-TANI, M. CAPEL, M. RAVEL, J-P DUHAL, H. SPINELLI-BOURGUIGNON, C. OLLIVIER, E. CAMPARMO, M. PEDE, A. GRACIA, J. AMOUROUX, E. NEVCHEHIRLIAN, C. DUFLO-GHISOLFI, G. GASC, K. BENSADA, C. COLONNA, L. FOURIAU-KHALLADI, C. RIZZON, J-F GUIGOU, L. CERNIAC-BENKREOUANE (arrivée à compter de la 3<sup>ème</sup> délibération), J-S GRIMAUD, J-L GUILLEN, V. BOURGES, A. QUANTIN, M-H BLANC, D. MASCARELLI

*Excusés (2) : MMS* E. DI BERNARDO (procuration à J-P DUHAL), R. ALA (procuration à Y.MESNARD)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.J-S GRIMAUD est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

~~~~~

**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014  
EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 17 AVRIL 2014 EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 67 DU 14 AVRIL 2014 PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE.**

- N° 45/2014 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite de l'activité « Eco Créations » avec l'Association VAN HOA pendant les vacances de printemps.
- N° 46/2014 Tarification d'un séjour à Montoulieu (34) pour les jeunes de la commune du 07 au 16/07/2014.
- N° 47/20014 Tarification d'un séjour sur la Côte Atlantique pour les jeunes de la commune du 19 au 29/07/2014.
- N° 48/2014 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité d'escalade avec M. Yann FINATEU dans le cadre d'un stage multisports pendant les vacances de printemps.
- N° 49/2014 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité « Folklore Provençal » avec l'Association LEI DANSAIRE DE GARLABAN dans le cadre d'un stage graines d'artistes pendant les vacances de printemps.
- N° 50/2014 Signature d'une convention traitement de données sociales AIXSO avec la société AIXIM.
- N° 51/2014 Signature d'un contrat de maintenance et de mise à jour avec la Société ARCAGEST Solutions concernant le logiciel Logest utilisé par le service technique de la commune.
- N° 52/2014 Modifications de la régie de recettes de la restauration scolaire.
- N° 53/2014 Signature des marchés avec les différents lauréats pour l'exécution des travaux dans le cadre de la réalisation d'un immeuble associatif à Lascours.
- N° 54/2014 Signature de l'avenant n° 2 avec le groupement d'entreprises MARTY SPORTS – KIT GRIMPE (Mandataire : MARTY SPORTS), titulaire du marché de travaux n° 24-2013, lot n° 6 bis « équipements sportifs » relatif à la création d'une salle omnisports au quartier Saint Roch, pour la réalisation d'adaptations nécessaires au projet.

## ORDRE DU JOUR

- 1ère délibération : Désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense
- 2<sup>ème</sup> délibération : Admissions en non valeur – Régie Municipale des Eaux - N° de Liste : 1260920211
- 3<sup>ème</sup> délibération : Schéma directeur des eaux pluviales - Demande de subventions
- 4<sup>ème</sup> délibération : Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire du Sénat – Requalification des boulevards urbains Piot et Clemenceau
- 5<sup>ème</sup> délibération : Convention de participation avec l'Association Syndicale Libre de Roquevaire pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à Saint Estève
- 6<sup>ème</sup> délibération : Règlement intérieur du service enfance et scolaire
- 7<sup>ème</sup> délibération : Constitution de la commission communale des impôts directs
- Questions diverses

1ère délibération :

### **69/2014 - Désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

VU les circulaires du Ministère de la Défense du 26/10/2001 et du 18/02/2002 ;

Chaque commune dispose d'un correspondant dont la fonction est de servir de relais d'information entre le Ministère de la Défense et les communes. Ce réseau local est animé par le Délégué militaire départemental.

VU le renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014 ;

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Karim BENSADA.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré **avec 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (J-L. GUILLEN, V. BOURGES, A. QUANTIN, M-H. BLANC, D. MASCARELLI) :**

- DESIGNER Monsieur Karim BENSADA, comme Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

2ème délibération :

### **70/2004 - Admissions en non valeur - Régie Municipale des Eaux - N° de Liste : 1260920211**

Rapporteur : Elisabeth NEVCHEHIRLIAN, conseillère Municipale.

Des titres de recettes, émis sur les exercices 2008-2009-2010-2011-2013, d'un montant de 2 193.96 €, n'ont pu être recouverts.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, **avec 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (J-L. GUILLEN, V. BOURGES, A. QUANTIN, M-H. BLANC, D. MASCARELLI) :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à admettre ces titres en non valeur ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Régie Municipale des Eaux à l'article 6541.

3ème Délibération :

## 71/2014 - Schéma directeur des eaux pluviales - Demande de subventions

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme et conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la commune de Roquevaire a décidé de lancer une consultation pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales.

Cette étude permettra de dégager les orientations pour :

- Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales ;
- Préserver le milieu naturel ;
- Préserver les ressources en eaux souterraines et maîtriser l'impact des eaux pluviales ;
- Prendre en compte les orientations d'urbanisme de la commune ;
- Assurer le meilleur compromis économique possible dans le respect de la réglementation ;

Cette étude comprendra :

1. Recueil des données, bilan de l'existant ;
2. Étude de diagnostic hydraulique et qualitatif ;
3. Proposition d'aménagements et de règles d'urbanisme cohérentes ;
4. Finalisation du programme de travaux et du zonage d'assainissement pluvial retenus.

Le montant prévisionnel de l'étude s'élève à 40 000 € HT environ.

### Plan de financement :

#### Montant de l'étude

|                          |   |             |
|--------------------------|---|-------------|
| • Agence de l'eau (50 %) | = | 20 000 € HT |
| • Conseil Général (30%)  | = | 12 000 € HT |
| • Commune (20 %)         | = | 8 000 € HT  |
| TOTAL :                  | = | 40 000€ HT  |

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention du Conseil Général des Bouches du Rhône à hauteur de 30 % du montant global de l'étude ;
- SOLLICITE une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % du montant global de l'étude.

4ème Délibération :

**72/2014 - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire du Sénat - Requalification des boulevards urbains Piot et Clemenceau**

Rapporteur : Alain GRACIA, Conseiller Municipal.

Le projet d'aménagement des boulevards Piot et Clemenceau représente un enjeu important d'aménagement urbain car ces boulevards sont destinés à devenir les axes majeurs de la future organisation urbaine. En effet, ces voies relieront la route départementale 96 à la future voie de Valdonne.

L'objectif principal de l'aménagement est de réduire les vitesses pratiquées, de réorganiser le stationnement, de donner plus de place à la vie locale et d'améliorer le cadre de vie.

Le coût global de ces travaux est estimé à 1 434.000 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer les travaux, il est proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la Réserve Parlementaire du Sénat.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré : **avec 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (J-L. GUILLEN, V. BOURGES, A. QUANTIN, M-H. BLANC, D. MASCARELLI) :**

➤ APPROUVE le projet ;

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la Réserve Parlementaire du Sénat pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour financer les travaux de requalification des boulevards urbains Piot et Clemenceau, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

|                                                                                                                              |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Montant prévisionnel HT des travaux                                                                                          | 1 434 000,00 € |
| Participation accordée par le Conseil Général 13 en 2012<br>Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (7,24 %)       | 103 790,00 €   |
| Participation accordée par la Préfecture des BDR en 2012<br>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (3,97 %)            | 57 000,00 €    |
| Participation sollicitée auprès de la Préfecture des BDR en 2014<br>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (6,80 %)    | 97 500,00 €    |
| Participation sollicitée auprès du Conseil Général 13 en 2014<br>Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (11,33 %) | 162 500,00 €   |
| Participation sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la Réserve Parlementaire du Sénat (0,70 %)      | 10 000,00 €    |
| Autofinancement Commune (69,96 %)                                                                                            | 1 003 210,00 € |

5ème Délibération :

**73/2014 - Convention de participation avec l'Association Syndicale Libre de Roquevaire pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à Saint Estève**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

Par délibération n° 2 du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé une convention de fonds de concours, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental (RD96/RD43d) pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à Saint Estève.

Le Conseil Municipal a, par ailleurs, autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention pour un montant de travaux estimé à 850 000 € TTC (valeur juillet 2013), avec une part départementale de 425 000 € TTC et une part communale du même montant.

En date du 10 avril 2014, Monsieur le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône a informé par courrier Monsieur le Maire de Roquevaire de la décision, du même jour, de la commission permanente du Conseil Général autorisant la signature de cette convention.

En date du 26 janvier 2012, l'assemblée générale de l'Association Syndicale Libre (ASL) de Roquevaire qui regroupe les commerçants et les entreprises de la zone d'activités de Saint Estève avait adopté une résolution favorable à la participation de ses membres pour la réalisation effective de cette opération à hauteur de 50 % de la part communale consacrée à cet aménagement.

CONSIDERANT que l'aménagement ce carrefour giratoire va permettre de conjuguer la sécurité des véhicules circulant sur la RD 96 et ceux accédant ou sortant de la zone d'activités de Saint Estève ;

CONSIDERANT que la participation de l'ASL de Roquevaire, d'un montant forfaitaire de 177 000 € versé sur cinq exercices budgétaires et correspondant à 50 % de la participation hors taxes de la commune, est une opportunité non négligeable pour les finances publiques ;

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré A L'UNANIMITE :

- APPROUVE les termes de la convention de participation jointe en annexe à intervenir entre la commune et l'ASL de Roquevaire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

6ème Délibération :

**74/2014 - Règlement intérieur du service enfance et scolaire**

Rapporteur : Martine MEGUENNI-TANI, Adjointe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 48 du 28/04/2011 portant sur le règlement des restaurants scolaires ;

VU la délibération n° 86 du 23/07/2012 portant sur le règlement de l'accueil collectif de mineurs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de regrouper et d'uniformiser ces deux règlements afin d'optimiser le fonctionnement du service et apporter une meilleure cohérence ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le règlement intérieur du service enfance et scolaire tel que proposé ;
- DIT que ce règlement entrera en application à compter de la rentrée de septembre 2014 et qu'il se substituera aux précédents règlements.

7ème Délibération :

## 75/2014 - Constitution de la commission communale des impôts directs

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire

VU l'article 1650, paragraphe 3, du code général des impôts directs ;

VU le renouvellement du Conseil Municipal en date du 23/03/2014 ;

CONSIDERANT la nécessité de constituer une commission communale des impôts directs dont la mission, entre autres, est de donner un avis sur les valeurs locatives, de prendre une décision sur les évaluations cadastrales, d'intervenir dans le recensement des quatre taxes directes locales et dans les changements modifiant les caractéristiques foncières ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la liste des 32 personnes ci-après dont la moitié sera appelée à siéger au sein de la commission communale des impôts directs :

Président : Yves MESNARD, Maire.

| TITULAIRES                                                                                | SUPPLEANTS                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| M. BELLON Claude<br>Chemin des Pansières – 13360 ROQUEVAIRE                               | M. SICCARDI Christian<br>472, Chemin de Gaudissard – 13360 ROQUEVAIRE                   |
| M. GIRAUD Rolland<br>Rue des Plâtrières – 13360 ROQUEVAIRE                                | Mme MERONO Françoise<br>Impasse de la Glacière – 13360 ROQUEVAIRE                       |
| M. RIBOULET Jean-Louis<br>Chemin des Manaux – 13360 ROQUEVAIRE                            | Mme ACQUATELLA Simone<br>Le Canet – 13360 ROQUEVAIRE                                    |
| M. SUZAN Denis<br>2405 Quartier Saucette – 13360 ROQUEVAIRE                               | Mme MAZZALI Colette<br>Quartier la Caou – 13360 ROQUEVAIRE                              |
| M. LONG Gabriel<br>La Dorgale – 13360 ROQUEVAIRE                                          | M. THERME Pierre<br>Chemin des Manaux – 13360 ROQUEVAIRE                                |
| Mme RAYS Nicole<br>Rue Rolland – 13360 ROQUEVAIRE                                         | M. SUZANNE Guy<br>La Tuilerie – 13360 ROQUEVAIRE                                        |
| M. HONORAT Bernard<br>694, chemin du Traversier – 13360 ROQUEVAIRE                        | Mme CARRIE Dominique<br>Quartier Donomagis – 13360 ROQUEVAIRE                           |
| Mme VIAL Jocelyne<br>76, quartier le Clos – 13360 ROQUEVAIRE                              | Mr SAGLIETTO Gérard<br>Chemin du Marseillais – 13360 ROQUEVAIRE                         |
| M. CIMARELLI Jean<br>Quartier Riou – 13360 ROQUEVAIRE                                     | M. NOBILI Jean-Jacques<br>Quartier la Caou – 13360 ROQUEVAIRE                           |
| M. ALA Joël<br>La Papèterie – 13360 ROQUEVAIRE                                            | Mme MANCER Marie-josée<br>Quartier Saucette – 13360 ROQUEVAIRE                          |
| M. LONG Francis<br>Montée du Zouave Lascours 13360 ROQUEVAIRE                             | M. LONG Robert<br>Rue des Migraniers – 13360 ROQUEVAIRE                                 |
| M. RIZZON Honoré<br>Quartier Rioux 13360 ROQUEVAIRE                                       | M. AMOUROUX Julien<br>Place de l'Aire – 13360 ROQUEVAIRE                                |
| M. AMARU François<br>Impasse Cabrol – 13360 ROQUEVAIRE                                    | Mme VIDAL Martine<br>La Tuilière – 13360 ROQUEVAIRE                                     |
| M. CAMBON Maxime<br>Chemin de Malesabeilles – 13360 ROQUEVAIRE                            | Mme AXENOFF Nadine<br>944, les Escanebières – 13360 ROQUEVAIRE                          |
| M. BOSCA Maurice<br>Lascours La Calade 13360 ROQUEVAIRE<br>Propriétaire de bois           | M. MAURICE Claude<br>1268, quartier BELLEVUE – 13360 ROQUEVAIRE<br>Propriétaire de bois |
| M. MATACCHIONE Raphaël<br>Bât. A, 28 Avenue de Valdonne – 13013 MARSEILLE<br>Hors commune | Monsieur RIBOULET Gilbert<br>83 REGUSSE<br>Hors commune                                 |

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, avec **24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (J-L. GUILLEN, V. BOURGES, A. QUANTIN, M-H. BLANC, D. MASCARELLI) :**

- APPROUVE la liste de la commission communale des impôts directs.

LA SEANCE EST LEVEE A .19H00

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquevaire, le 20 Mai 2014

Le Maire